

Règlement officiel

Article 1 - ORGANISATEUR

La 6^e édition de la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron est organisée le dimanche 17 mai 2020 par l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation.

Article 2 - PARCOURS

Le circuit est long de 23,700 km, cumule un dénivelé positif de 390 m et présente une partie non goudronnée de 1 km. Les premiers départs s'effectuent à 9 heures à Millau - boulevard de l'Ayrolle, au niveau du lavoir, à proximité de la place Frédéric Bompaire. Cette course débute par une traversée de la ville, jusqu'au Viaduc de Millau (traversée aller-retour - 4 920 m - sur l'ouvrage). Le parcours s'étend jusqu'au point d'arrivée, situé dans les allées du Parc de la Victoire.

Article 3 - JURY OFFICIEL

Il se compose :

- du Président de l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation ;
- de l'organisateur ;
- du directeur de course ;
- du coordinateur responsable de la sécurité ;
- du responsable de l'équipe médicale ;
- des responsables de zones de contrôle concernées ;
- ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président de l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

Article 4 - INSCRIPTION et ENGAGEMENT

4.1 Tarifs

La Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron est ouverte à toute personne, homme ou femme, née au plus tard le 31 décembre 2000.

Les inscriptions peuvent se faire en ligne sur le site internet www.course-eiffage-viaducdemillau.org/ à l'onglet « inscription » dans le menu principal, ou par courrier adressé à la société en charge des inscriptions : RUN FOR YOU - Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron - 33, rue du Général Leclerc - 92130 Issy-les-Moulineaux.

Le montant de l'inscription est de :

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
17/05/2019 au 31/08/2019	01/09/2019 au 31/12/2019	01/01/2020 au 30/04/2020
33 €	39 €	45 €

Les **offres « entreprise »**, ou hospitalité, sont disponibles pour toutes les sociétés souhaitant organiser un événement de team building sportif. Ces offres « entreprise » sont consultables sur la page dédiée du site internet de l'évènement ou sur simple demande à : hospitalite@course-eiffage-viaducdemillau.org

Le **tarif groupe** (plus de 20 personnes) est de **33 €** jusqu'au 31 août 2019 et **39 €** ensuite. Ce tarif groupe comprend l'inscription et le retrait groupé pour les associations et les clubs.

Le **tarif étudiant** est de **25 €** sur présentation d'un justificatif et d'une pièce d'identité au moment du retrait du dossard. (Age limite 26 ans)

Pour les inscriptions en ligne, sur le site internet www.course-eiffage-viaducdemillau.org, le règlement s'effectue par carte bancaire.

Pour les inscriptions par formulaire papier, le règlement se fait exclusivement par chèque, libellé à l'ordre de RUN FOR YOU (société en charge des inscriptions).

Aucune inscription ne sera prise en compte sans réception de ce règlement et des documents cités à l'article 6.

4.2 Jauge

La course est limitée à 15 000 participants. Aucune inscription ne sera acceptée au-delà de cette limite.

**Aucune inscription ne sera possible sur le village de remise des dossards
(Salle des Fêtes de Millau, Parc de la Victoire)
les vendredi 15 et samedi 16 mai 2020 (horaires, cf. article 7).**

Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement ou de transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit (sauf souscription à la « garantie annulation »). Toute personne rétrocédant illégalement son dossard à une tierce personne sera reconnue comme unique responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve ; l'organisation déclinant toute responsabilité face à ce type de situation.

L'organisation se donne le droit de pouvoir interdire toute participation ultérieure à la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron à quiconque ayant rétrocédé et/ou revendu son dossard à une tierce personne.

4.3 Handisports

L'épreuve est ouverte aux coureurs handisports à l'exception des fauteuils roulants, pour des raisons de sécurité liées à la nature du parcours.

4.4 Annulation

Tout coureur peut au moment de son inscription, souscrire l'option « garantie annulation » (8 euros). Elle permet le remboursement des frais d'inscription engagés (desquels sont déduits le montant de l'annulation).

Le coureur qui souscrit l'option « garantie annulation » peut demander le remboursement dans l'un des cas suivants :

- Accident ou maladie entraînant un arrêt de travail couvrant la date de la course ;
- Maladie grave nécessitant une hospitalisation durant les trente jours précédant la manifestation ;
- Blessure empêchant la course à pied sur justification médicale datant de moins de trente jours précédant la manifestation ;
- Décès atteignant le conjoint ou concubin notoire, les ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

Les personnes ayant souscrit l'option « garantie annulation » et souhaitant annuler leur inscription, devront formuler une demande accompagnée du justificatif idoine par e-mail (contact@course-eiffage-viaducdemillau.org) ou lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes sont traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

Article 5 - PUBLICATION DU RÈGLEMENT

Le règlement peut être consulté sur le site internet de la manifestation www.course-eiffage-viaducdemillau.org ou sur simple demande par courrier postal à l'adresse suivante : Association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation - BP 60457 - 12104 Millau Cedex.

Article 6 - CERTIFICAT MÉDICAL

6.1 C'est une condition obligatoire pour participer à une manifestation sportive.

Au regard de l'article L. 231-3 du Code du Sport, il est précisé que le certificat médical doit comporter la mention « non contre-indication / aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou « non contre-indication / aptitude à la pratique de la course à pied en compétition » ou « non contre-indication / aptitude à la pratique du sport en compétition ».

6.2 Les coureurs en possession d'une attestation de licence émise par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité au moment de la course (saison 2019-2020), doivent inscrire leur numéro de licence sur le formulaire d'inscription en ligne.

Les licences compétition FSCF, FSGT, UFOLEP et FFTri, en cours de validité au moment de la course (saison 2019-2020), sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention 'athlétisme', 'sport' ou 'course à pied' « en compétition ».

Les autres licences ne sont pas acceptées.

6.3 Les coureurs licenciés à toute autre fédération ou non licenciés doivent avoir, en leur possession, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme (ou course à pied) en compétition datant de moins d'un an à la date de la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron (donc postérieur au 17 mai 2019).

6.4 Pour finaliser son inscription en ligne, chaque participant devra **IMPERATIVEMENT** joindre (au moment de l'inscription) ou déposer sur son compte membre (possible jusqu'au 24 avril 2020) :

- soit son certificat médical authentique daté de moins d'un an au jour de la course ;
- soit une copie de son attestation de licence (FFA) ;
- soit une copie de sa licence (FSCF, FSGT, UFOLEP).

Une fois ce document validé par l'organisation, un email de confirmation sera envoyé au coureur pour confirmer son inscription définitive.

6-5 - Seuls les certificats médicaux en langue française ou langue anglaise sont acceptés. Des exemples de certificats médicaux sont téléchargeables sur le site de la course www.cOURSE-eiffage-viaducdemillau.org

Aucun dossard ne sera délivré si un certificat médical valable n'a pas été fourni à l'organisateur.

L'invalidation d'un certificat médical par l'organisateur ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une demande de remboursement des frais d'inscription de la part du coureur.

Article 7 - DOSSARDS

Le dossard devra être accroché sur la poitrine (à l'aide d'épingles), porté à l'horizontale et être entièrement lisible durant toute la course. Toute personne ne portant pas de dossard sera écartée de la course. Aucun dossard ne peut être donné ou échangé auprès d'un autre coureur.

7.1 Conditions de récupération

Les dossards seront remis sur présentation :

- de l'email de confirmation d'inscription ;
- d'une pièce d'identité ;
- du certificat médical ou copie de licence (pour ceux qui ne l'ont pas déjà remis) ;
- du justificatif de scolarité fourni par l'établissement pour les étudiants.

7.2 Lieu

Salle des Fêtes, Parc de la Victoire, Avenue Charles De Gaulle, Millau

- Le vendredi 15 mai 2020 de 15h à 20h ;
- Le samedi 16 mai 2020 de 9h à 20h.

Pour cette 6^e édition, **aucun dossard ne sera remis le dimanche 17 mai 2020, jour de l'évènement.**

7.3 Cas particuliers

- Envoi du dossard par courrier :

Cette option ne peut être souscrite que par les coureurs habitant en France-Métropolitaine (limitée à 1500 souscriptions ou à la date limite du 17 avril à 11h59 si cette limite n'est pas atteinte).

Le coureur ayant opté pour l'option « envoi du dossard par courrier » (*option payante à choisir lors de l'inscription - 10 €*) recevra son dossard en amont de la course à l'adresse mentionnée sur son formulaire d'inscription. Dans ce même courrier, se trouveront les indications nécessaires au retrait du sac coureur.

Le certificat médical doit être adressé et validé au plus tard le 17 avril 2020 à 11h59. Dans le cas contraire, le dossard ne pourra être envoyé, aucun remboursement ne sera envisageable, et le coureur devra se présenter directement au stand « Litiges » le 15 ou le 16 mai 2020 sur le village au Parc de la Victoire.

- Récupération par un tiers :

Il sera possible de récupérer le dossard d'une tierce personne sur présentation obligatoire de sa pièce d'identité.

▪ Dossards « Élite et Préférentiel » :

Un stand sera dédié à la remise des dossards « Élite et Préférentiel ». Le coureur ou son agent pourra retirer le dossard sur présentation de la pièce d'identité du coureur. Le justificatif de performance fourni devra indiquer un temps inférieur à :

- Pour les hommes : 35' sur 10km, 1h20 sur semi-marathon ou 2h45 sur marathon ;
- Pour les femmes : 40' sur 10km, 1h30 sur semi-marathon ou 3h00 sur marathon.

Article 8 - MATÉRIEL

Aucun matériel n'est obligatoire pour participer à cette épreuve, mais une réserve en eau et en énergie calorique est fortement conseillée. Les sacs à dos sont interdits sur la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron 2020, excepté les sacs-réservoir (*type Camelbak®*) simples. Les ceintures porte-gourde sont également autorisées.

Article 9 - CONSIGNES

Les consignes se situent dans la Salle des Fêtes du Parc de la Victoire, et seront ouvertes le dimanche 17 mai 2020, de 7h à 14h30.

Article 10 - DÉROULEMENT DE LA COURSE

Deux points de ravitaillement sont installés sur le parcours ainsi qu'un 3^e dans la zone arrivée.

Les participants disposent d'un temps maximum de 4 heures (*soit une vitesse moyenne de 6 km/h*) pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. En outre, ils doivent respecter les barrières horaires ci-dessous au risque d'être mis hors course :

- 11h00, 1^{ère} barrière horaire : à l'entrée sur l'aire d'autoroute, à la sortie du ravitaillement n°1 (km 8,3)
- 11h50, 2^e barrière horaire : demi-tour situé sur le Viaduc de Millau (km 12,8)
- 12h15, 3^e barrière horaire : à la sortie de l'autoroute A75 (km 15,7)

Les barrières horaires sont calculées par rapport au départ de la dernière vague. Les coureurs qui ne les franchissent pas sont reconduits en navette vers Millau.

Après le passage du véhicule de fin de course, les concurrents doivent se conformer aux règles de circulation (Code de la Route).

Le coureur s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne. Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours, hormis ceux appartenant à l'organisation. La présence d'animaux est également strictement interdite sur le parcours.

Principaux motifs de disqualification

- ne pas porter le dossard dans son intégralité ;
- ne pas respecter l'entrée dans le sas de départ à l'emplacement prévu ;
- se faire suivre par un cycliste, un engin motorisé ou un coureur à pied non inscrit à la course ;

- être accompagné d'un animal ;
- se faire ravitailler sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement prévues ;
- jeter papiers, bouteilles vides, ou emballages de barre ou de gel énergétique en dehors des emplacements prévus à cet effet ;
- ne pas respecter le parcours dans son intégralité ;
- ne pas respecter les mesures de sûreté (dispositif Vigipirate) ;
- ne pas respecter les bénévoles et les membres de l'organisation ;
- transférer son dossard à un autre coureur ;
- dépasser les temps limites imposés par l'organisation ;
- ne pas respecter l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport.

Les contrôleurs, témoins de ces irrégularités, ont pour mission de mettre hors course les contrevenants. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron 2020.

Article 11 - RÈGLES DE SÉCURITÉ VIADUC DE MILLAU

Lors de la traversée du Viaduc de Millau, dans les deux sens, un service de surveillance est présent pour veiller au bon respect des règles de sécurité suivantes :

- ne pas changer de voie en passant de l'autre côté des glissières ;
- ne pas marcher ou courir sur la corniche entre la glissière et les écrans brise-vent ;
- ne pas escalader les écrans brise-vent ;
- ne pas monter sur les glissières de sécurité ou les murets en béton ;
- ne pas monter ou s'accrocher sur tous supports de signalisation ;
- ne pas jeter des déchets sur le trajet (bouteilles vides, emballages de gels ou barres énergétiques).

Article 12 - SERVICES GÉNÉRAUX

Dans le cadre du dispositif Vigipirate, la sécurité est renforcée sur l'épreuve. De ce fait, les coureurs doivent se conformer aux règles en vigueur : fouilles, palpations lors de l'entrée dans les sas.

Le dispositif de secours est assuré par des associations agréées par la Sécurité Civile et par des sociétés privées. Celles-ci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Son dossard lui sera alors retiré, signifiant sans appel sa mise hors course.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue comme responsable en cas d'accident.

Le coureur autorise l'organisation à lui prodiguer tous les soins médicaux et/ou l'hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

Article 13 - CHRONOMÉTRAGE

Les règles de chronométrage qui s'appliquent à la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron sont les suivantes : temps réel pour tous les participants.

Le chronométrage est assuré grâce à un système de puce collée au dossard. Cette puce est initialisée automatiquement sur la ligne de départ et sert à mesurer le temps du participant sur la totalité de la distance.

Pour être classé à l'arrivée, le concurrent doit obligatoirement être pointé au niveau des points suivants : ligne de départ, joint de chaussée nord et sud du Viaduc de Millau ainsi que sur la ligne d'arrivée. Un concurrent ne parcourant pas la totalité de la distance ne pourra être classé à l'arrivée.

Le coureur s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Article 14 - CLASSEMENTS ET CHALLENGES

La remise des prix a lieu le dimanche 17 mai 2020 à partir de 11h, sur le podium situé dans le Parc de la Victoire à proximité de la zone d'arrivée.

Un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie homme et femme seront établis sur la base des règles de chronométrage évoquée dans l'article 13.

Rappel : le classement général est réalisé sur la base du temps réel (depuis le passage sous l'arche de départ jusqu'à la ligne d'arrivée).

Sur la base du temps réel, la cérémonie protocolaire récompensera :

- les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement général provisoire. Important : les coureurs souhaitant être potentiellement récompensés à la cérémonie protocolaire doivent obligatoirement partir dans la 1^{ère} vague de départ (Elite et Préférentiel).
- le premier homme et la première femme de chaque catégorie FFA (de Juniors à Masters) ainsi que les gagnants des trois Challenges ci-dessous.

Des classements particuliers sont établis pour les catégories suivantes :

▪ **Challenge Club**

Pour s'inscrire au « Challenge Club », il faut obligatoirement mentionner dans la case prévue à cet effet sur le formulaire d'inscription :

- le nom du club FFA
- le numéro de licencié FFA

Pour être classé dans ce challenge, le club doit être affilié à la Fédération Française d'Athlétisme et doit rassembler au moins 5 arrivants à l'issue de la course. Le classement est établi par cumul des temps réels de course des 5 meilleurs membres du club. L'équipe ayant le plus faible total remporte le « Challenge Club ». En cas d'égalité, le club ayant le 5^e meilleur temps sera déclaré vainqueur.

▪ **Challenge Entreprise**

Pour participer au « Challenge Entreprise », il faut obligatoirement souscrire une offre « hospitalité ». Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

▪ **Challenge du Nombre**

Pour s'inscrire au « Challenge du Nombre », il faut obligatoirement mentionner le nom du groupe (*entreprise, institution, association ou club*) dans la case prévue à cet effet sur le formulaire d'inscription.

Pour être classé dans ce challenge, le groupe doit rassembler le plus grand nombre d'arrivants (au moins 10). Le classement est établi suivant les entreprises réunissant le plus grand nombre d'arrivants.

Article 15 - ASSURANCES

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol pouvant survenir aux concurrents ainsi qu'aux tiers durant le déroulement de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Une telle assurance peut être souscrite auprès de l'organisme de son choix et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme. Les organisateurs sont couverts par une assurance en responsabilité civile.

Article 16 - DROITS D'IMAGE

Par sa participation à la sixième édition de la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron, chaque concurrent autorise expressément l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation et les partenaires de l'épreuve, à utiliser les images prises pendant l'épreuve sur tous supports sur lesquels il pourrait apparaître, et ce pour une durée illimitée, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée. Cette autorisation est valable pour le monde entier.

Article 17 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation est impliquée dans la protection des données personnelles et s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »), notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soit déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Lors de son inscription à un évènement sportif organisé par l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation, le client est informé et accepte que ses données personnelles soient :

- (i) collectées sur le site <http://eiffage.runforyou.fr/>, propriété de RUN FOR YOU, mandatée par l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation ;
- (ii) utilisées par l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation, qui agit en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD et par RUN FOR YOU, son prestataire sous-traitant.

17.1 Identité du responsable du traitement

L'identité et les coordonnées du responsable du traitement des données à caractère personnel sont les suivantes : association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation, ayant pour numéro unique d'identification 831 675 483 00018, dont le siège social est situé au Péage de Saint Germain - BP 60457 - 12104 Millau Cedex. Email de contact : Emmanuel Cachot, Président : contact@course-eiffage-viaducdemillau.org

Vos données personnelles sont collectées par notre prestataire sous-traitant : RUN FOR YOU, SAS ayant pour numéro unique d'identification 513 851 246 RCS Nanterre, dont le siège social est situé 33, rue du Général Leclerc 92130 Issy-les-Moulineaux. Email de contact : contact@runforyou.fr.

17.2 Données et informations collectées

Les données collectées sont :

① Des données nécessaires à l'inscription pour l'évènement sportif organisé par l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation :

Lors de votre inscription, vous êtes amené à fournir des données obligatoires identifiées sur le site par un astérisque : nom, prénoms, date de naissance, genre, nationalité, adresse électronique, téléphone portable, adresse postale, langue, informations relatives à la personne à prévenir en cas d'incident de course (nom, prénom, téléphone), taille maillot, certificat médical pour aptitude à la compétition.

Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des contraintes légales, techniques ou organisationnelles de l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation.

② Des données facultatives :

Lors de votre inscription, d'autres données sont demandées mais ne sont pas indispensables à votre inscription (nom du club adhérent, téléphone fixe, etc.).

Par ailleurs, l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation ou RUN FOR YOU sont susceptibles de vous adresser, postérieurement à l'évènement sportif, une ou plusieurs enquête(s) de satisfaction et de collecter, à cette occasion, des données supplémentaires, telles que notamment : niveau de pratique sportive, habitudes de consommation, catégorie socioprofessionnelle, loisirs, participation à des évènements, matériels et équipements utilisés, etc.

③ Des données relatives au paiement :

Lors d'une inscription, le prestataire bancaire de paiement collecte et traite des données concernant vos moyens de paiement (numéro de carte bancaire, date de fin de validité de la carte bancaire, cryptogramme visuel (non conservé), etc.). Les coordonnées de votre moyen de paiement communiquées lors de votre inscription sont cryptées grâce à un protocole de sécurité et ne transitent jamais en clair sur le réseau. Les données concernant vos moyens de paiement ne sont pas communiquées par le prestataire bancaire.

④ Données techniques :

L'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation est susceptible de collecter des données techniques telles que les données de connexion, l'adresse IP conformément à la législation applicable, et le cas échéant avec votre accord, pour l'utilisation de certaines technologies telles que les cookies.

Aucune donnée sensible n'est collectée, à savoir les informations concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, etc. (art. 9 du RGPD).

17.3 Finalités du traitement

L'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- Gestion et validation des inscriptions aux épreuves sportives organisées par l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation,
- Gestion de la relation information avec le participant par email et/ou SMS concernant l'évènement auquel il s'est inscrit (confirmation de la bonne prise en compte de l'inscription,

confirmation de la validation ou du refus de l'inscription, information sur l'épreuve sportive, information sur les résultats, etc.).

RUN FOR YOU utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- Envoi d'enquêtes de satisfaction réalisées à des fins scientifiques et statistiques (par le biais de sondages ou de questionnaires) ;
- Réalisation d'études statistiques ;
- Information relative aux offres et activités de l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation et autres formes de services connexes ;
- Envoi d'emails ou SMS afin de vous informer sur des événements sportifs susceptibles de vous intéresser organisés par l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation ou un organisateur tiers ;
- Partage des données avec nos partenaires privilégiés (industriels, médias, institutionnels) à des fins de communication d'offres promotionnelles, publicités et autres communications commerciales (sous réserve de votre accord préalable lorsqu'il est requis et du respect de votre droit d'opposition, conformément aux règles applicables en matière de prospection commerciale).

17.4 Conservation des données

Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire au regard des finalités précédemment exposées.

Vos données seront supprimées si vous ne répondez à aucune de nos sollicitations pendant trois ans.

Nous pouvons toutefois conserver vos données plus longtemps afin de respecter nos obligations légales et réglementaires, ou résoudre des litiges.

17.5 Destinataires des données

Les données personnelles collectées lors de votre inscription en ligne sont susceptibles d'être communiquées :

- Aux services internes de l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation (personnel administratif, employés et préposés) ;
- Aux prestataires de services et partenaires contractuels de l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation qui interviennent et contribuent directement à la gestion des inscriptions et à l'organisation de l'événement sportif (chronométrateur, fabricant des dossards, société en charge de l'assistance médicale, etc.) ;
- Aux partenaires privilégiés de l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation (industriels, médias, institutionnels), avec votre accord, afin notamment de proposer des produits et/ou services ou à des fins de prospections commerciales et/ou de communications publicitaires.

L'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation demande à ses prestataires et partenaires de mettre en place des mesures strictes de confidentialité et de protection des données.

Si vous y avez expressément consenti lors de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet, vous êtes susceptible de recevoir par appel téléphonique et/ou courrier postal ou par email ou SMS des offres promotionnelles de nos partenaires commerciaux à qui vos données pourront être

transmises et cédées à des fins de prospection commerciale. En tout état de cause, vous pouvez à tout moment vous y opposer selon les conditions prévues ci-après.

En choisissant de participer à l'évènement sportif, les participants reconnaissent et acceptent que :

- Leur nom et prénom(s) figurent sur la liste officielle de départ publiée sur le site <http://eiffage.runforyou.fr/> ;
- À l'issue de l'évènement sportif, les informations liées à leur prestation sportive (notamment, résultats, photos et vidéos) soient publiées sur le site <http://eiffage.runforyou.fr/>; les dits résultats étant susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision, par écrit, à notre sous-traitant à l'adresse suivante : RUN FOR YOU - Traitement des données personnelles Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron - 33, rue du Général Leclerc - 92130 Issy les Moulineaux, et ce au plus tard un mois avant l'évènement sportif afin que les mesures adéquates soient prises.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données collectées sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Certains des destinataires mentionnés ci-dessus sont susceptibles d'être établis en dehors de l'Union européenne et d'avoir accès à tout ou partie des informations personnelles collectées par l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation.

Vous consentez expressément à ce que vos données puissent être transmises à des prestataires ou partenaires situés hors Union européenne.

Dans ce cadre, l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation s'engage à garantir la protection de vos données conformément aux règles les plus strictes notamment à travers la signature, au cas par cas, de clauses contractuelles basées sur le modèle de la Commission européenne, ou tout autre mécanisme conforme au RGPD, dès lors que vos données personnelles sont traitées par un prestataire en dehors de l'Espace Economique Européen et dont le pays n'est pas considéré par la Commission européenne comme assurant un niveau de protection adéquat.

17.6 Offres commerciales

L'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation et son prestataire sous-traitant RUN FOR YOU sont susceptibles de vous adresser, par courrier, email, sms, téléphone, des informations relatives à leurs offres et services analogues à ceux que vous avez achetés, ce que vous reconnaissez et acceptez.

Vous disposez, à tout moment et sans frais, de la possibilité de vous opposer à ces envois de prospections commerciales selon les conditions prévues ci-après.

17.7 Droits de la personne concernée

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les personnes concernées par les données personnelles traitées possèdent un droit d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant ainsi qu'un droit de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de ses données personnelles. Vous disposez également

d'un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale par l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation et/ou ses partenaires.

Ces droits s'exercent par courriel à l'adresse suivante : contact@runforyou.fr

Nous vous remercions de préciser votre nom, prénom, l'objet de votre demande et de fournir un justificatif d'identité valide. En vertu de l'article 12.6 du RGPD, en cas de doutes raisonnables quant à l'identité de la personne physique présentant la demande, l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation ou son prestataire peut demander que lui soient fournies des informations supplémentaires nécessaires pour confirmer l'identité de la personne concernée.

En vertu de l'article 12.3 du RGPD, l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation s'engage à fournir à la personne concernée les informations sur les mesures prises à la suite d'une demande relative aux droits précités ci-dessus, dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos offres, sollicitations et actualités, vous avez également la faculté de nous l'indiquer en cliquant sur le lien de désinscription situé en bas de chaque communication.

Si vous ne souhaitez pas recevoir les actualités, invitations ou offres promotionnelles de nos partenaires, vous avez la faculté de nous l'indiquer dans le cadre de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire (<https://www.bloctel.gouv.fr/>).

Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

17.8 Contact

Pour toute autre question complémentaire relative à notre politique de protection des données ou à la manière dont sont traitées vos données personnelles, nous vous invitons à adresser un courrier à RUN FOR YOU, Traitement des données personnelles de la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron - 33, rue du Général Leclerc - 92130 Issy les Moulineaux, ou un email à l'adresse suivante : contact@runforyou.fr

17.9 Modifications des présentes

Les présentes pourront faire l'objet d'une actualisation. Les modifications entreront en vigueur dès la publication de la nouvelle version sur le site <http://eiffage.runforyou.fr/>

Article 18 - CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure et de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, l'horaire de départ, ainsi que d'annuler l'épreuve, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 19 - DISPOSITIONS DIVERSES

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

L'utilisation de supports permettant d'écouter de la musique est tolérée par l'organisation. Cependant, pour des raisons de sécurité évidentes, l'organisateur déconseille fortement l'utilisation d'oreillettes pouvant nuire à l'écoute de son propre environnement pendant l'épreuve. L'utilisation de ces supports est sous la responsabilité exclusive du participant.

Article 20 - LITIGE

Toute réclamation, en vue d'un règlement amiable, doit être faite par écrit à l'organisateur aux coordonnées suivantes :

- Avant le 15 mai 2020 : envoi d'un email à inscriptions@course-eiffage-viaducdemillau.org ;
- Pendant l'événement : au stand « Litiges » présent sur le village ;
- Après l'événement : association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation - BP 60457-12104 Millau Cedex. Cette demande doit être accompagnée d'une enveloppe préparée avec les nom et adresse du destinataire, dans un délai de 30 jours après la course.

Article 21- ECO-RESPONSABILITE

La Course Eiffage du Viaduc de Millau se veut exemplaire en termes d'éco-responsabilité. Aussi nous invitons nos coureurs à bien vouloir :

- respecter l'environnement (faune, flore, déchets) tout au long du parcours ;
- privilégier le covoiturage pour se rendre sur l'événement ;
- s'inscrire en ligne ;
- être solidaire et porter assistance à un autre coureur qui se blesse ;
- rester courtois, respecter les bénévoles et les équipes d'organisation ;
- ne pas tricher et s'interdire la prise de toute substance susceptible de modifier artificiellement sa capacité physique pendant l'épreuve ;
- rejeter toute forme de discrimination.

Official Regulations

Article 1 - ORGANISER

The 6th edition of the Eiffage Millau Viaduct in Aveyron Race (*Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron*) is being organised on the 17th May 2020 by the *Course Viaduc Millau Aveyron Organisation* association.

Article 2 - COURSE

The route is 23.7 kms long, has a total ascent of 390 m and includes a 1 km non-tarmac section. The first departures leave Millau at 9am – Boulevard de l’Ayrolle, at the old wash house (*lavoir*) near Place Frédéric Bompaire. This race begins by crossing the town as far as Millau Viaduct (running across the Viaduct itself and back again - a distance of 4,920 metres). The course continues as far as the finishing line, situated in the paths of the Parc de la Victoire.

Article 3 - OFFICIAL JURY

The jury is composed of:

- The Chairman of the *Course Viaduc Millau Aveyron Organisation* association;
- The organiser;
- The race director;
- The coordinator in charge of security;
- The head of the medical team;
- The people in charge of the control zones concerned;
- As well as any person deemed competent by the Chairman of the organisation committee.

The jury is entitled to give a ruling within a timeframe compatible with the race requirements on all disputes or disqualifications occurring during the event. The decisions are irrevocable.

Article 4 - REGISTRATION and COMMITMENT

4.1 Fees

The Eiffage Millau Viaduct Race is open to any person, male or female, born on or before 31st December 2000.

Online registration is possible on the www.course-eiffage-viaducdemillau.org/ website, on the «Registration» tab in the main menu, or by post addressed to the company in charge of registrations: RUN FOR YOU - Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron - 33, rue du Général Leclerc - 92130 Issy-les-Moulineaux - FRANCE.

The registration fee is:

Wave 1	Wave 2	Wave 3
17/05/2019 to 31/08/2019	01/09/2019 to 31/12/2019	01/01/2020 to 30/04/2020
€33	€39	€45

The « **company** » rates, or hospitality rates, are available to all companies who want to organise a team-building sports event. These « company » offers are available for consultation on the dedicated page of the website for the event or upon request by contacting: hospitalite@course-eiffage-viaducdemillau.org

The **group rate** (minimum 20 people) is **€33** until 31st August and **€39** thereafter. This group rate includes the registration fee and group collection of runner numbers for associations and clubs.

The **student rate** is **€25**. A student card and proof of ID will have to be shown when collecting the runner number. (Age limit 26 yo)

For online registrations on the www.course-eiffage-viaducdemillau.org website, payment may be made by credit card.

For paper format registrations, payment may be made by cheque only, made payable to RUN FOR YOU (the company in charge of registrations).

No registration will be accepted without this payment accompanied with the documents mentioned in Article 6.

4.2 Capacity

The race is limited to 15,000 participants. No registration will be accepted beyond this limit.

**No registration will be possible at the distribution centre (*village*) of runner numbers
(Salle des Fêtes de Millau, Parc de la Victoire)
Friday 15th & Saturday 16th May 2020 (for opening times, see Article 7).**

Every registration commitment is final and cannot be refunded or transferred for any reason whatsoever (except in the case of cancellation insurance coverage). Any person handing over his/her runner number to a third party shall be considered as the sole responsible party in the event of the latter being either the cause or the victim of an accident during the race; the organisation accepts no responsibility in this type of situation.

The organisation reserves the right to be able to ban anyone having handed over and/or sold his/her runner number to a third party from taking any future part in the Eiffage Millau Viaduct in Aveyron Race.

4.3 Disabled Runners

The race is open to disabled runners except for wheelchairs, for security reasons due to the nature of the course.

4.4 Cancellation

Upon registering, any runner may opt for «cancellation guarantee» insurance (8 Euros). This will provide a refund of registration costs incurred (from which the cancellation amount is deducted).

A runner opting for «cancellation guarantee» insurance may request a refund in one of the following cases:

- Accident or illness resulting in a doctor's certificate covering the date of the race;
- Serious illness requiring hospitalisation during the thirty days prior to the race;
- Injury preventing any running, complete with medical justification dated less than thirty days prior to the race;
- Death of spouse or common-law partner or of first degree relatives, within the thirty days prior to the race.

People who have opted for «cancellation guarantee» insurance and who wish to cancel their registration, must make a written request along with the appropriate justification by e-mail (contact@course-eiffage-viaducdemillau.org) or by registered post with acknowledgement of receipt within 10 days subsequent to the race. Requests are processed within two months of the race.

Article 5 - PUBLICATION OF REGULATIONS

The regulations may be consulted on the race website www.course-eiffage-viaducdemillau.org or upon postal request to the following address: Association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation - BP 60457 - 12104 Millau Cedex - FRANCE.

Article 6 - MEDICAL CERTIFICATE

6.1 This is a mandatory condition for taking part in a sporting event.

In accordance with Article L. 231-3 of the French Sports Law (*Code du Sport*), it is stipulated that the medical certificate must contain the text «no contra-indication for participating in athletics competitions» or «no contra-indication for participating in running competitions» or «no contra-indication for participating in sports competitions».

6.2 Runners with a sports federation membership certificate issued by the French Athletics Federation (*Fédération Française d'Athlétisme*), and that is valid at the time of the race (2019-2020 season), must register their federation membership number on the online registration form.

FSCF, FSGT, UFOLEP and FFTri Federation competition certificates, valid at the time of the race (2019-2020 season), are accepted provided they clearly mention 'athletics', 'sport' or 'running' «in a competition».

Other certificates are not accepted.

6.3 All runners, whether members of any other federation or not, must have in their possession a medical certificate of no contra-indication for participating in athletics (or running) in a competition dated less than a year prior to the Eiffage Millau Viaduct in Aveyron Race (i.e. subsequent to 27th May 2019).

6.4 To finalise their online registration, each participant **ABSOLUTELY** must include (when registering) or file on his/her membership account (possible until 24th April):

- either his/her genuine medical certificate dating less than one year prior to the day of the race;
- or a copy of his/her federation membership certificate (FFA) ;
- or a copy of his/her federation certificate (FSCF, FSGT, UFOLEP).

Once this document has been validated by the organisation, a confirmation e-mail will be sent to the runner to confirm his/her final registration.

6-5 - Only medical certificates in French or in English shall be accepted. Certificates of medical certificates may be downloaded from the race website www.course-eiffage-viaducdemillau.org

No runner number shall be issued unless a valid medical certificate has been given to the organiser.

Article 7 - RUNNER NUMBERS

The runner number must be worn on the runner's chest (using pins), worn horizontally and be entirely legible for the full duration of the race. Any runner not wearing a runner number will be removed from the race. No runner number may be given to or exchanged with another runner.

7.1 Conditions for collection

The runner numbers will be issued upon presentation of:

- the e-mail confirming registration;
- proof of identity;
- a medical certificate or copy of federation membership (for those who have not already submitted it);
- proof of student status provided by the student's educational establishment.

7.2 Place

Salle des Fêtes, Parc de la Victoire, Avenue Charles De Gaulle, Millau, France

- Friday 15th May 2020, 3-8pm;
- Saturday 16th May 2020, 9am-8pm.

For this 6th edition, **no runner number shall be issued on Sunday 17th May 2020, the day of the race.**

7.4 Special cases

- Runner number sent by post:

This option is only applicable for runners living in Metropolitan France (limited to 1,500 subscriptions).

Runners who have opted for their «runner number to be sent by post» (*an option costing €10 to be chosen upon registration*) shall receive their runner number before the race at the address indicated on their registration form. Information will also be sent in this same document about how to collect the kitbag.

The medical certificate must be addressed and validated no later than 24th April 2020. Otherwise, the runner number shall not be sent out, no refund shall be considered and the runner will have to go directly to the « Litigations » stand (*Litiges*) on 15th or 16th May 2020 at the *Village* at Le Parc de la Victoire.

- Collection by a third party:

The runner number may be collected by a third party upon mandatory presentation of his/her proof of identity.

- «Elite and Preferential» runner numbers:

There will be a stand for collecting «Elite and Preferential» runner numbers. The runner or his/her agent will be able to collect the runner number upon presentation of the runner's proof of identity. The performance certificate supplied must indicate a time that is faster than:

- For men: 35' for 10 kms, 1h20 for a half-marathon or 2h45 for a marathon;
- For ladies: 40' for 10 kms, 1h30 for a half-marathon or 3h00 for a marathon.

Article 8 - EQUIPMENT

No equipment is compulsory for taking part in this event, but water and calorific energy reserves are strongly recommended. Backpacks are forbidden in the 2020 Eiffage Millau Viaduct in Aveyron Race, except for simple water-packs (*such as Camelbak®*). Hydration belts with water bottles are also allowed.

Article 9 – BAGGAGE LOCKERS

The baggage lockers are located in the Salle des Fêtes of Le Parc de la Victoire, and are open on Sunday 17th May, 7am - 2.30pm.

Article 10 - RACE ORGANISATION

Two drinks stations are located along the course as well as a 3rd in the arrival zone.

Race participants have a maximum of 4 hours (*which is an average speed of 6 kph*) to complete the course to the finish line. Furthermore, they must respect the cut-off times hereafter so as not to risk being eliminated from the race:

- 11.00am, 1st cut-off time: at the entrance to the motorway rest area, at the exit of drinks station n° 1 (8.3 kms)
- 11.50am, 2nd cut-off time: turning point located on the Millau Viaduct (12.8 kms)
- 12.15pm, 3rd cut-off time: at the exit of A75 motorway (15.7 kms)

Cut-off times are calculated according to the departure of the last wave. Runners who do not make the cut-off times will be taken back to Millau in a shuttle bus.

Once the sweep-up vehicle has come through, participants must respect traffic rules (Highway Code).

All runners pledge not to start before the departure and to cover the entire distance before crossing the finish line. Bicycles, wheeled vehicles (whether motorised or not) are absolutely forbidden along the course, except for those belonging to the organisers. Animals are also strictly forbidden along the course.

Reasons for disqualification

- Not wearing the runner number in its entirety;
- Not respecting entry to the departure zone in the space provided;
- Being accompanied by a cyclist, a motor vehicle or a runner not registered for the race;
- Refueling with food/drink along the course outside the drinks zones provided;
- Disposing of paper, empty bottles, energy bar or gel wrappers outside the specific zones provided;
- Not respecting the course in its entirety;
- Not respecting security measures (*Operation Vigipirate*);
- Not respecting volunteers and organisers;
- Giving your runner number to another runner;
- Not making the cut-off times imposed by the organisers;
- Not respecting doping bans as well as the anti-doping test rules, in accordance with the rules and regulations in force, particularly Articles L. 230-1 and following in the Sports Code.

It is the role of the inspectors who witness these irregularities to remove the offending runners from the race. The inspectors are the guarantors of the ethics and spirit of the 2020 Eiffage Millau Viaduct Race in Aveyron.

Article 11 - MILLAU VIADUCT SECURITY RULES

While runners are crossing the Millau Viaduct, in both directions, a surveillance team will be in place to ensure that the following security rules are duly respected;

- do not change lane by crossing to the other side of the safety barriers;
- do not walk or run along the corniche between the security barrier and the wind-break screens;
- do not climb up on the wind-break screens;
- do not climb on to the security barriers of the low concrete walls;
- do not climb up or hang on to any signposts;
- do not litter the course (with empty bottles, or energy gel/bar wrappers).

Article 12 - GENERAL SERVICES

Due to the *Operation Vigipirate* in force, security will be increased during the race. Accordingly, runners must comply with the rules: searches, and frisking upon entry to the departure zones.

Medical assistance is provided by associations recognised by National Security and by private companies. They have the powers to remove a competitor from the race for medical reasons. The competitor's runner number shall be removed, thereby indicating his/her irrevocable removal from the race.

Any runner removed from the race that continues the event, will do so entirely at his/her own risk and the organisers shall not be held responsible in case of accident.

Every runner grants the organisers permission to dispense medical care and/or hospitalisation in case of accident or emergency.

Article 13 - TIMING

The timing rules applicable to the Eiffage Millau Viaduct in Aveyron Race are as follows: real time for all participants.

Timing is calculated by means of a chip system that is attached to the runner number. This chip is triggered automatically at the start line and is used for measuring the participant's time over the entirety of the distance.

In order to be ranked at the finish line, the competitor absolutely must be timed at the following points: start line, North and South roadway expansion joints on the Millau Viaduct, as well as at the finish line. Any competitor not covering the entire distance shall not be ranked upon arrival.

All runners pledge not to start before the departure and to cover the entire distance before crossing the finish line.

Article 14 - RANKINGS AND CHALLENGES

The prize giving will take place on Sunday 17th May starting at 11.00am, on the winners' podium in Parc de la Victoire beside the arrival zone.

Rankings will be given for Overall Men and Women, and for each Men's and Women's category, in accordance with the timing rules mentioned in Article 13.

Reminder: the overall ranking is calculated based on real time (from the moment runners pass beneath the start gantry until the finish line).

Based on real time, the official ceremony will award:

- the first 3 men and the first 3 women in the provisional general rankings. Important: runners who would like to have the possibility of receiving an award at the official ceremony are obliged to start in the 1st wave start (Elite and Preferential).
- the first man and the first woman in each FFA category (from Juniors to Masters) as well as the winners of the three Challenges hereunder.

Specific rankings will be given for the following categories:

- **Club Challenge**

To register for the «Club Challenge», the following information absolutely must be mentioned in the appropriate box in the registration form:

- the name of the FFA club
- FFA membership number

In order to be ranked in this challenge, the club must be an affiliated member of the FFA (French Athletics Federation) and have at least 5 race finishers. The ranking is calculated by accumulating the real-time race results of the 5 best club members. The team with the lowest total wins the «Club Challenge». In the event of a draw, the club with the 5th best time will be declared the winner.

- **Entreprise Challenge**

In order to take part in the «Enterprise Challenge», it is essential to subscribe to a «hospitality» offer. To find out more, [click here](#).

▪ **Number Challenge**

To register for the «Number Challenge», it is essential to mention the name of the group (company, institution, association or club) in the appropriate box on the registration form.

In order to be ranked in this challenge, the group must provide as many finishers as possible (at least 10). The ranking is calculated according to the companies providing the most finishers.

Article 15 - INSURANCE

It is clearly indicated that runners take part in the competition under their own, exclusive responsibility. Organisers decline all responsibility in the event of an accident or theft befalling competitors or third parties during the event. Federation members receive guarantees given by the insurance covering their federation. It is the responsibility of other participants to take out personal insurance. Insurance cover can be obtained from the company of the runner's choice, such as the FFA (French Athletics Federation). The organisers are covered by civil liability insurance.

Article 16 - IMAGE REPRODUCTION RIGHTS

By participating in the sixth edition of the Eiffage Millau Viaduct in Aveyron Race, each competitor expressly authorises the *Course Viaduc Millau Aveyron Organisation* association and the partners, to use images taken during the race in whatever format he/she may appear, for an unlimited period of time, intended for direct utilisation or in derivative form. This authorisation is valid worldwide.

Article 17 - PERSONAL DATA PROTECTION

The *Course Viaduc Millau Aveyron Organisation* association is committed to personal data protection and has undertaken to ensure the security and confidentiality of personal data in accordance with the European Parliament and Council EU Regulation 2016/679 (27th April 2016) relating to the protection of physical persons concerning the processing of personal data and their free movement («GDPR» hereafter), in particular by taking all the necessary precautions for preventing these data from being deformed or damaged or from unauthorised third parties having access to them.

Upon registering for a sports event organised by the *Course Viaduc Millau Aveyron Organisation* association, the client is informed and allows his/her personal data to be:

- (iii) collected on the <http://eiffage.runforyou.fr/> website, property of RUN FOR YOU, commissioned by the *Course Viaduc Millau Aveyron Organisation* association;
- (iv) used by the *Course Viaduc Millau Aveyron Organisation* association, acting as the party responsible for data processing in accordance with the GDPR and by RUN FOR YOU, its sub-contracted service provider.

17.1 Identity of the party responsible for data processing

The identity and contact details of the party responsible for personal data processing are as follows: association *Course Viaduc Millau Aveyron Organisation*, with the sole identification number 831 675 483 00018, whose headquarters are located at: Péage de Saint Germain - BP 60457 - 12104 Millau Cedex, France. Contact e-mail: Emmanuel Cachot, CEO: contact@course-eiffage-viaducdemillau.org

Your personal data are collected by our sub-contracted service provider: RUN FOR YOU, SAS with the sole identification number 513 851 246 RCS Nanterre, whose headquarters are located at 33, rue du Général Leclerc 92130 Issy-les-Moulineaux, France. Contact e-mail: contact@runforyou.fr.

17.2 Data and information collected

The data collected are:

① Data required for registration for the sports event organised by the *Course Viaduc Millau Aveyron Organisation* association:

Upon registering, you are required to supply the data indicated by an asterisk on the website: surname, first names, date of birth, gender, nationality, e-mail address, mobile phone, postal address, language, information concerning the person to contact in case of an incident during the race (surname, first name, telephone), singlet size, medical certificate for competition aptitude.

This list may change according to the *Course Viaduc Millau Aveyron Organisation* association's legal, technical or organisational constraints.

② Optional data:

Upon registering, other data are requested but are not compulsory for your registration (name of the runner's club, home telephone number, etc.).

Furthermore, the *Course Viaduc Millau Aveyron Organisation* association or RUN FOR YOU may send you, subsequent to the sports event, one or several satisfaction survey(s) and may collect, on this occasion, supplementary data, such as: level of sport practised, consumer habits, socio-professional category, hobbies, participation in events, material and equipment used, etc.

③ Data related to payment:

Upon registration, our banking payment partner collects and processes the data concerning your means of payment (bank card number, bank card expiry date, visual cryptogram security number (which is not kept), etc.). The information about your means of payment given when you register are encrypted through a security protocol, and never circulate uncoded through the network. The data concerning your means of payment are never given to us by the banking partner.

④ Technical data:

The *Course Viaduc Millau Aveyron Organisation* association is liable to collect technical data such as connection data, the IP address in accordance with the applicable legislation, and where required with your consent, for the use of certain technologies such as cookies.

No sensitive data is collected, i.e. information concerning racial or ethnic origin, political opinions, philosophical or religious beliefs, trade union membership, etc. (GDPR Art. 9).

17.3 Data processing objectives

The *Course Viaduc Millau Aveyron Organisation* association uses and manages your personal data for the following purposes:

- Management and validation of sporting events organised by the *Course Viaduc Millau Aveyron Organisation* association,
- Management of relaying information to the participant by email and/or text message about the event he/she has registered for (confirmation that the registration has been correctly taken into account, confirmation of the validation or refusal of the registration, information about the sporting event, results information, etc.).

RUN FOR YOU uses and manages your personal data for the following purposes:

- Sending satisfaction surveys conducted for scientific or statistical purposes: (using opinion polls or questionnaires);
- Conducting statistical reports;
- Information concerning the activities of the *Course Viaduc Millau Aveyron Organisation* association and other forms of related services;
- Sending e-mails or text messages to inform you about sporting events that may interest you, organised by the *Course Viaduc Millau Aveyron Organisation* association or a third party organiser;
- Sharing data with our privileged partners (industry, media, institutions), so as to communicate promotional offers, advertisements and other commercial communication (subject to your prior agreement when required and to your right to opposition, in accordance with the applicable rules pertaining to commercial market research).

17.4 Data retention

Your data will be retained for the duration deemed necessary concerning the purposes formerly mentioned.

Your data will be deleted if you do not reply to any of our requests over a period of three years.

We may however retain your data for a longer period in order to respect our legal and regulatory obligations, or for litigation resolution.

17.5 Data recipients

The personal data collected during your online registration may be sent to:

- The internal departments of the *Course Viaduc Millau Aveyron Organisation* association (administrative staff, employees and officials);
- Service providers and contract partners of the *Course Viaduc Millau Aveyron Organisation* association working on and contributing directly to the management of registrations and the organisation of the sports event (timer, manufacturer of runner numbers, company in charge of medical assistance, etc.);
- Privileged partners of the *Course Viaduc Millau Aveyron Organisation* association (industrial, media, institutions), with your permission, in order to offer products and/or services for commercial market research and/or for advertising communication.

The *Course Viaduc Millau Aveyron Organisation* association asks its service providers and partners to implement strict confidentiality and data protection measures.

If you have given specific consent upon registration by ticking the appropriate box, you are liable to receive promotional offers by telephone and/or post or e-mail or text message from our commercial partners to whom your data may be transferred and yielded for commercial market research purposes. In any event, you may object at any moment according to the conditions mentioned hereafter.

By choosing to take part in the sports event, participants acknowledge and accept that:

- Their surname and first name(s) appear on the official starting list published on the <http://eiffage.runforyou.fr/> website;

- After the sports event, information concerning their sporting performance (especially results, photos and videos) be published on the <http://eiffage.runforyou.fr/> website; with the likelihood that the aforementioned results be used by any media.

Should you wish to object to such publication for a legitimate reason, you absolutely must send this decision, in writing, to our subcontractor at the following address: RUN FOR YOU - Traitement des données personnelles Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron - 33, rue du Général Leclerc - 92130 Issy les Moulineaux, France, no later than one month prior to the sports event so that adequate measures may be taken.

Apart from the above-mentioned cases, the *Course Viaduc Millau Aveyron Organisation* association agrees not to sell, rent, give access to or hand over your collected data to third parties without your prior consent, unless being forced to do so for a legitimate reason (legal obligation, combatting fraud or abuse, exercising defence rights, etc.).

Some of the above-mentioned recipients may reside outside the European Union and may have access to all or part of the personal information collected by the *Course Viaduc Millau Aveyron Organisation* association.

You expressly agree that your data may be forwarded to service providers or partners outside the European Union.

In this context, the *Course Viaduc Millau Aveyron Organisation* association agrees to guarantee the protection of your data in compliance with the strictest rules, particularly by signing, on a case-by-case basis, contract clauses based on the European Commission model, or any other mechanism conforming to GDPR, once your personal data have been processed by a service provider outside the European Economic Area and whose country is deemed to have inadequate protection levels by the European Commission.

17.6 Commercial offers

The *Course Viaduc Millau Aveyron Organisation* association and its sub-contracted service provider RUN FOR YOU are liable to send you information by post, e-mail, text message or telephone concerning their offers and services similar to those you have purchased, which you acknowledge and accept.

You reserve the right, at any moment and free of charge, to object to receiving these commercial market research messages according to the conditions stipulated hereafter.

17.7 Rights of the person concerned

In accordance with the amended «IT liberties law» of 6th January and with GDPR, persons concerned by the processing of personal data have the right to access, to rectify and to delete data concerning them, as well as the right to limit and to oppose processing and portability of their personal data. You also have the right to oppose processing of your personal data for marketing reasons by the *Course Viaduc Millau Aveyron Organisation* association and/or its partners.

These rights are exercised by e-mailing the following address: contact@runforyou.fr

Please indicate your surname, first name, the subject of your request and to provide valid proof of identity. By virtue of Article 12.6 of GDPR, in the event of reasonable doubt concerning the identity of the physical person presenting the demand, the *Course Viaduc Millau Aveyron Organisation* association or its service provider may request to be supplied with additional information required for confirming the identity of the person concerned.

By virtue of Article 12.3 of GDPR, the *Course Viaduc Millau Aveyron Organisation* association undertakes to supply the person concerned with the information about measures taken following a request concerning the aforementioned rights as soon as possible and, in any event, within one month of having received the request.

If you do not wish to receive any/any more of our offers, requests and news, you also have the possibility of informing us by clicking the unsubscribe link at the bottom of each message.

If you do not wish to receive news, invitations or promotional offers from our partners, you have the possibility of informing us upon registration by ticking the appropriate box.

We hereby inform you of the existence of a list for blocking unwanted telephone calls «Bloctel». You can subscribe here: (<https://www.bloctel.gouv.fr/>).

Finally, you have the right to lodge a complaint with the *CNIL* (French National Commission of IT and Liberties). For more information: www.cnil.fr

17.8 Contact

For any other additional question concerning our data protection policy or the manner in which your personal data is processed, we invite you to write a letter to: RUN FOR YOU, Traitement des données personnelles de la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron - 33, rue du Général Leclerc - 92130 Issy les Moulineaux, France, or to e-mail the following address: contact@runforyou.fr

17.9 Modification of these texts

These texts may be subject to updating. Modifications will come into effect upon publication of the new version on the <http://eiffage.runforyou.fr/> website.

Article 18 – IN CASE OF FORCE MAJEURE

In case of *force majeure*, of natural catastrophe, or of any other circumstance endangering the security of competitors, the organisers reserve the right to modify the course or the start time, as well as the right to cancel the event, without participants being able to reclaim any refund whatsoever.

Article 19 - VARIOUS PROVISIONS

Every competitor acknowledges having taken note of the present rules and accepts all the clauses.

Use of devices for listening to music is tolerated by organisers. However, for obvious security reasons, organisers strongly advise against the use of headsets that may prevent you from listening to your own environment during the race. Use of these devices is under the participant's sole responsibility.

Article 20 - LITIGATION

Any complaint, with a view to an amicable settlement, must be made in writing to the organiser at the following addresses:

- Before 15th May 2020: by e-mail to inscriptions@course-eiffage-viaducdemillau.org;
- During the event: at the «*Litiges*» (Litigations) stand, in the *village*;

- After the event: Association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation - BP 60457 - 12104 Millau Cedex, France. This request must be accompanied by an envelope containing the recipient's name and address, within 30 days after the race.

Article 21- ECO-RESPONSIBILITY

The Eiffage Millau Viaduct Race wishes to set an example in terms of eco responsibility. We therefore invite our runners to please:

- respect the environment (fauna, flora, litter) throughout the course;
- opt for carsharing for getting to the event;
- register online;
- be supportive and provide assistance to any other injured runner;
- remain polite, respect volunteers and the organisation teams;
- not to cheat and to refrain from taking any substance liable to artificially modify their physical capacity during the race;
- reject all forms of discrimination.